



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



Nouvelle relation financière

Historique

Les relations financières constituent des éléments essentiels des relations de nation à nation. Les relations financières entre la Couronne et les Premières Nations doivent promouvoir et garantir le respect des droits inhérents, des traités, du titre ancestral et des compétences des Premières Nations, ainsi que la participation des Premières Nations à la croissance économique. Les gouvernements et les institutions des Premières Nations doivent avoir accès à un financement suffisant, prévisible et à long terme pour pouvoir assurer le bien-être de leurs nations et de leurs citoyens. L'APN reste déterminée à élaborer conjointement et à concevoir une nouvelle relation financière visant à offrir un financement suffisant, prévisible et durable aux gouvernements des Premières Nations, comme le préconise le rapport de 2019 du Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF).

Récentes activités de plaidoyer de l'APN

En vertu de la résolution 66/2017, *Rapport conjoint APN-Canada sur les relations financières*, l'APN et le Canada ont élaboré conjointement le transfert au titre de la nouvelle relation financière (NRF) ou la subvention décennale, un nouveau mécanisme de financement conçu pour offrir aux Premières Nations une solution de rechange au financement octroyé dans le cadre d'accords de contribution. Le transfert au titre de la NRF offre plusieurs avantages importants, notamment :

- une durée de 10 ans (la plupart des accords de contribution ont une durée plus courte);
- une conception et une prestation de services souples;
- la capacité d'allouer, de gérer et d'utiliser les fonds pour mieux répondre aux besoins locaux et à l'évolution des circonstances et des priorités;
- la conservation des fonds non dépensés;
- la réduction du fardeau administratif et des obligations de rendre compte.

En collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC), l'APN a mis au point un facteur d'indexation pour le transfert au titre de la nouvelle relation financière afin de s'assurer que le financement suit l'augmentation des coûts et la croissance de la population. En mai 2023, 143 Premières Nations avaient choisi la subvention. Cette année, 130 de ces 143 Premières Nations seront admissibles à l'indexation de leurs fonds de subvention. Des discussions avec SAC et des partenaires autochtones sont en cours pour élargir l'admissibilité à la subvention afin d'inclure les conseils tribaux et les autorités sanitaires des Premières Nations.

Bien que le Canada dispose depuis longtemps de programmes qui appuient la prestation de services dans les communautés des Premières Nations, des programmes tels que le Financement du soutien des bandes, les Avantages sociaux des employés, le Financement des conseils tribaux et le Développement professionnel et institutionnel manquent considérablement de ressources. La gouvernance des Premières Nations doit être



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsurrendered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



modernisée. L'APN a plaidé en faveur d'une augmentation des fonds pour ces programmes dans sa présentation pour le budget fédéral de 2023 et continue de travailler avec SAC en vue de trouver des solutions de modernisation.

L'APN continue de demander au Canada d'abroger la Politique de la prévention et gestion des manquements (PPGM) et de la remplacer par une démarche collaborative qui encourage le renforcement des capacités des Premières Nations et la reddition de comptes mutuelle tout en respectant les droits et l'autorité des Premières Nations. L'APN, le Conseil de gestion financière des Premières Nations et l'Association des agents financiers autochtones ont adressé une lettre conjointe à SAC en novembre 2023, dans laquelle ils maintiennent cette position et insistent sur la nécessité de poursuivre l'élaboration d'une politique de remplacement solide qui mette fin aux mesures punitives prévues par la PPGM et prévoit des mesures de soutien des capacités pour les gouvernements des Premières Nations.

Enfin, le CCMRF envisage une nouvelle relation financière fondée sur le partage des responsabilités et l'obligation mutuelle de rendre des comptes. Il a demandé la mise en place d'un cadre de reddition de comptes pour mesurer et signaler la réduction des écarts socio-économiques, parallèlement à l'élaboration de solutions pour les transferts statutaires entre le Canada et les Premières Nations. Conformément aux recommandations du CCMRF, SAC s'entretient actuellement avec les dirigeants et les régions des Premières Nations au sujet du projet de cadre national axé sur les résultats et prévoit achever les consultations d'ici la fin de l'année 2023. À l'issue de ces consultations, SAC examinera les commentaires reçus et rédigera un rapport. Le projet de cadre fera ensuite l'objet d'un examen des indicateurs afin de mieux répondre aux besoins et aux intérêts des Premières Nations, avant d'être soumis aux Premières Nations-en-assemblée à des fins de validation.

Prochaines étapes

L'APN continue d'aider SAC à obtenir des pouvoirs élargis pour pouvoir mettre en œuvre les recommandations du CCMRF. Il s'agit notamment d'étendre la subvention au titre de la NRF à des groupes comme les conseils tribaux et les autorités sanitaires des Premières Nations, et de chercher à obtenir des autorisations stratégiques supplémentaires pour pouvoir entreprendre des travaux complémentaires sur les recommandations restantes du CCMRF, y compris la formulation de recommandations aux Premières Nations sur la création d'un Bureau du vérificateur général des Premières Nations, la création d'un Institut des données et des statistiques des Premières Nations et l'abrogation de la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*.

L'APN maintient que les éléments essentiels d'une nouvelle relation financière entre le Canada et les Premières Nations comprennent de nouveaux accords de financement et la reconnaissance de la compétence des Premières Nations, ainsi que le transfert de la prestation de services aux gouvernements des Premières Nations et aux institutions dirigées par les Premières Nations. Ce travail comprend une reddition de comptes mutuelle et doit garantir un moyen de mesurer les progrès accomplis pour combler les écarts socioéconomiques.